

Grade: Docteur en administration (D.B.A.)**Crédits: 90****Présentation**

UNIQUE au Canada! Et dans les pays de la francophonie.

Dimension conjointe du programme

Le doctorat en administration est un programme offert conjointement par l'UQTR et par l'Université de Sherbrooke. Il demeure toutefois que selon son université d'attache, l'étudiant sera soumis soit au Règlement des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières, soit au Règlement des études de l'Université de Sherbrooke.

En bref

Par une alliance stratégique, deux universités québécoises reconnues, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières, ont réussi un tour de force : la mise en place d'un doctorat conjoint en administration (DBA) dont la principale force repose sur un équilibre parfait entre le monde académique et le monde professionnel.

À la jonction de ces deux mondes : VOUS!

Des approches pédagogiques novatrices

- L'utilisation de technologies de communication de pointe.
- Un séjour fructueux et stratégique en entreprise.
- Des formations académiques et des activités complémentaires conjointes donnant accès à un bassin élargi de ressources et de compétences.
- Un programme intégrant tout à la fois des contenus théoriques fondamentaux en gestion et des contenus spécifiques, adaptés au domaine de spécialisation des futures et futurs diplômé(e)s.
- Un doctorat résolument branché sur la réalité.

Objectifs du programme

L'orientation du programme consiste à assurer une formation fondamentale et appliquée en sciences de l'administration au niveau du troisième cycle avec un souci constant d'innovation dans les modes d'apprentissage, assurant aux étudiants une adaptation constante au monde des affaires. Cette préoccupation se traduit dans l'orientation multidisciplinaire de la formation, l'utilisation des nouvelles technologies de communication dans les activités de formation et la période de séjour en entreprises afin de favoriser un véritable transfert des connaissances.

Le programme s'adresse aux candidats qui désirent:

- devenir professeur(e) ou intervenant(e) de haut niveau capable de développer une vision pragmatique de la gestion contemporaine;
- utiliser de manière rigoureuse diverses approches permettant l'identification, l'analyse et la résolution innovatrice des problèmes complexes associés à l'administration;

-
- contribuer, par des résultats de recherche, à l'avancement des connaissances en science de la gestion.

De façon plus spécifique, au terme de sa formation, l'étudiant devra avoir démontré :

- qu'il est en mesure de concevoir, de poursuivre et de mener à bonne fin de façon autonome des projets de recherche appliquée en administration des affaires;
- qu'il est apte à contribuer de façon originale à l'avancement des connaissances dans la compréhension des problèmes organisationnels complexes et le développement de solutions appliquées dans le contexte de la mondialisation des économies;
- qu'il a développé des capacités avancées d'intervention dans le milieu des affaires et dans les systèmes organisationnels complexes;
- qu'il est en mesure d'appliquer les théories acquises dans la gestion de problèmes complexes autant en milieu national qu'en milieu international;
- qu'il possède les habiletés nécessaires à la communication scientifique et professionnelle et à la transmission de connaissances dans le milieu des affaires.

Avenir : Carrière et débouchés

Vos aspirations à une carrière d'envergure:

- devenir un professeur ou un intervenant de haut niveau capable de développer une vision pragmatique de la gestion contemporaine;
- utiliser de manière rigoureuse diverses approches permettant l'identification, l'analyse et la résolution innovatrice des problèmes complexes associés à l'administration;
- contribuer, par des résultats de recherche, à l'avancement des connaissances en science de la gestion.

Un doctorat qui a fait ses preuves

Depuis 1998, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université de Sherbrooke combinent leurs ressources et leurs savoirs respectifs pour offrir un programme de doctorat en administration des affaires (DBA) unique tant dans sa structure que dans les objectifs visés de formation. Le programme compte, aujourd'hui, plus d'une trentaine d'étudiants gradués œuvrant dans des champs de compétences diversifiés tels que la gestion de l'innovation, la succession dans les entreprises familiales, la veille stratégique, le commerce électronique, le développement régional et local, ou l'économie sociale, pour ne nommer que ceux-là.

Atouts UQTR

Ce programme est exclusif à l'UQTR.

Particularités

Ce programme permet aux étudiants d'obtenir une bourse Universalis Causa

La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site du doctorat en administration.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver.

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Sera admissible au programme conjoint de doctorat en administration un candidat détenteur soit d'une maîtrise en administration ou en gestion (M.Sc.), soit d'une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), soit d'un diplôme jugé équivalent à l'un de ceux-ci; le candidat devra de plus posséder une expérience jugée pertinente d'au moins trois ans en milieu d'affaires ou en milieu institutionnel.

Le candidat devra être détenteur d'une maîtrise en gestion de type professionnel (MBA) ou de type recherche (M.Sc.) ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat devra avoir conservé pour ses études de maîtrise (et le cas échéant pour ses cours de doctorat déjà réalisés ailleurs) une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4.3 ou l'équivalent.

Exceptionnellement, un candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 pourra être admis si l'expérience professionnelle compense.

Le candidat devra de plus :

- posséder une expérience professionnelle pertinente d'au moins trois ans; ou à titre de gestionnaire, de conseiller en gestion ou toute activité professionnelle reliée à la gestion. Exceptionnellement, l'expérience à titre d'assistant de recherche pourrait être considérée dans la mesure où le candidat a réalisé des travaux sur le terrain ou en entreprise lui permettant d'acquérir une expérience en gestion organisationnelle.
- posséder une excellente capacité de compréhension et d'expression écrite et orale en français ainsi qu'une connaissance appropriée de l'anglais écrit et parlé; ses capacités et connaissances seront vérifiées lors d'une entrevue et par un test pour ce qui concerne la langue anglaise.

Un candidat bénéficiant d'une formation jugée pertinente, mais dont la préparation n'est pas jugée adéquate devra suivre des cours d'appoint, jusqu'à un maximum de neuf crédits. Ces activités hors programme devront être complétées avec succès dans les douze mois suivant la première inscription de l'étudiant. Selon son université d'attache, ces activités seront choisies dans la liste des cours de deuxième cycle de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke ou du Département des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Études hors Québec

Base études hors Québec

Etre détenteur d'un grade de deuxième cycle universitaire (maîtrise nord-américaine, DEA français, master II, BAC+6) dans le domaine des sciences de la gestion ou de l'administration réussi avec une moyenne de 12,5/20 ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission. Des cours d'appoint ou une propédeutique pourraient être exigés.

Exceptionnellement, un candidat dont la moyenne se situe entre 11,5/20 et 12,5/20 pourra être admis si l'expérience professionnelle compense.

Exceptionnellement, un candidat détenant un diplôme de maîtrise dans une autre discipline que celle de la gestion, ayant une expérience professionnelle jugée exceptionnelle, pourrait être admis au doctorat à certaines conditions, fixées par le comité de sélection

Le candidat devra de plus :

- posséder une expérience jugée pertinente d'au moins trois ans en milieu d'affaires ou en milieu institutionnel ou l'équivalent. à titre de gestionnaire, de conseiller en gestion ou toute activité professionnelle reliée à la gestion. Exceptionnellement, l'expérience à titre d'assistant de recherche pourrait être considérée dans la mesure où le candidat a réalisé des travaux sur le terrain ou en entreprise lui permettant d'acquérir une expérience en gestion organisationnelle.
- posséder une excellente capacité de compréhension et d'expression écrite et orale en français ainsi qu'une connaissance appropriée de l'anglais écrit et parlé; ses capacités et connaissances seront vérifiées lors d'une entrevue et par un test pour ce qui concerne la langue anglaise.

Un candidat bénéficiant d'une formation jugée pertinente, mais dont la préparation n'est pas jugée adéquate devra suivre des cours d'appoint, jusqu'à un maximum de neuf crédits. Ces activités hors programme devront être complétées avec succès dans les douze mois suivant la première inscription de l'étudiant. Selon son université d'attache, ces activités seront choisies dans la liste des cours de deuxième cycle de la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke ou du Département des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Modalités de sélection des candidatures

Tous les candidats

Outre les conditions et exigences d'admission, le comité de sélection tient compte de : la qualité du dossier; la teneur des lettres de recommandation; la capacité de s'exprimer avec la cohérence et la clarté; la motivation à entreprendre le programme, la pertinence, la qualité et l'originalité de la proposition de recherche; et la prestation de la candidate ou du candidat lors de l'entrevue.

- Première étape: étude des demandes d'admission.

Le comité d'études avancées évalue les demandes d'admission.

- Deuxième étape: entrevue d'admission.

Le comité d'études avancées rencontre individuellement, en entrevue, chacun des candidats retenus. Au cours de cette entrevue, le candidat devra se soumettre à un test d'anglais oral et écrit; exprimer ses principales réalisations professionnelles et académiques, ses motivations à entreprendre le programme, sa planification de carrière et finalement, ses intérêts de recherche et les problématiques organisationnelles s'y rattachant; et confirmer l'intérêt d'un professeur du département des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'encadrer dans sa démarche doctorale.

- Troisième étape: décision d'admission.

Sur la base du dossier et des informations recueillies lors de l'entrevue, le comité d'études avancées peut recommander ou refuser l'admission du candidat ou de la candidate.

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (45 crédits)

| | |
|---------|--|
| DBA6810 | Fondements décisionnels de la gestion |
| DBA6820 | Problèmes contemporains de la gestion |
| DBA6830 | Fondements organisationnels et humains de la gestion |
| DBA6840 | Méthodologie de la recherche appliquée |
| DBA6910 | Séminaire de spécialisation |
| DBA6920 | Séminaire d'applications spécifiques |
| DBA6930 | Séminaire de techniques de recherche appliquée |
| DBA6940 | Séminaire de recherche appliquée |
| DBA6950 | Résidence en entreprise (6 crédits) |
| DBA6960 | Examen de synthèse (6 crédits) |
| DBA6970 | Proposition de recherche (9 crédits) |

Crédits de recherche (45 crédits)

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 45 crédits.

Travail de recherche

Thèse (45 crédits)

La thèse constituera un travail de recherche portant sur un problème managérial identifié lors des activités académiques du programme et validé lors de la résidence en entreprise. Elle devra contribuer à l'avancement des connaissances et à de nouveaux développements dans le domaine de la gestion afin d'amener des solutions pratiques et des applications concrètes dans les milieux d'affaires, aussi bien nationaux qu'internationaux.

Sur recommandation favorable du jury de thèse et, le cas échéant, une fois apportées les corrections ou modifications suggérées, procéder à la soutenance publique. Le jury de soutenance sera composé des membres du jury de thèse. A la suite de la soutenance, le jury peut rendre l'une des trois décisions suivantes : 1) acceptation de la thèse; 2) acceptation de la thèse sous réserve de corrections à apporter sous la supervision de la directrice ou du directeur de recherche; 3) refus de la thèse.

Autres renseignements